



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Le Pavé dans la Pub

HIVER 2017

ÉDITO

LE COLLECTIF CONTRE LA PRESSION DES OBJECTIFS FINANCIERS

De la nécessité d'inventer de nouveaux contrepouvoirs. À l'heure où les entreprises du secteur la communication et de la publicité en demandent toujours plus à leurs salariés - plus de réactivité, d'implication, de flexibilité, de performances -, **il est temps de nous organiser.**

Comment? En investissant les Comités d'entreprise (CE), les Comités d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (CHSCT) et les instances des Délégués du personnel (DP) pour s'impliquer dans la marche économique de l'entreprise, négocier de meilleures conditions de travail et aider les salariés à faire respecter leurs droits. Dans l'industrie créative qu'est devenu le secteur de la publicité, où les vitesses du numérique ont remplacé les machines bruyantes du XIX^e siècle,

un salarié seul est taillable et corvéable à merci, soumis aux multiples concurrences interindividuelles et à la hantise de rejoindre les cinq millions de chômeurs.

Une fatalité? Pas vraiment. Mais pour se libérer de la pression exponentielle des objectifs financiers à court terme, le salarié aura besoin d'un collectif. **Un collectif où il pourra s'informer, échanger, débattre.** Un collectif représentatif de l'ensemble de sa profession présent dans les grands groupes comme dans les toutes petites entreprises (TPE). Un collectif autant capable de négocier des avancées collectives dans sa convention collective que de l'aider individuellement en cas de contentieux. **Au fait, ce collectif existe : il s'appelle la CFDT.**

VRAI / FAUX

« LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX NE TRAVAILLENT PAS DANS L'ENTREPRISE ! »

Réponse : Sûrement plus que les hommes politiques qui les stigmatisent et véhiculent ce type de clichés! Non seulement la plupart des délégués syndicaux continuent à exercer leur emploi (contrairement à

ces mêmes hommes politiques) en plus de leurs fonctions syndicales mais remettent leur mandat en cause tous les 4 ans lors des élections professionnelles.

ACTUS

DÉMISSION DU PDG DE DENTSU APRÈS LE SUICIDE D'UNE EMPLOYÉE

Tadashi Ishii, PDG de Dentsu, agence de publicité japonaise qui occupe le cinquième rang mondial, a démissionné suite aux poursuites judiciaires lancées par les autorités japonaises après le suicide d'une salariée du groupe.

Il y a un an, Matsuri Takahashi, une jeune recrue du groupe japonais, avait mis fin à ses jours après s'être plainte de ses conditions de travail. Elle avait travaillé jusqu'à plus de 100 heures supplémentaires par mois, dépassant largement la barre des 80 heures supplémentaires mensuelles considérée comme l'entrée dans la zone de risque de « karoshi » (mort par excès de travail).

SALARIÉS DES PETITES ENTREPRISES, LA CFDT DÉFEND VOS DROITS !

Pas de représentants du personnel, encore moins de délégués syndicaux... Le syndicalisme peut paraître bien éloigné quand on travaille dans une petite agence de pub. Ce n'est plus si vrai aujourd'hui! Explications.

Pour la première fois, les salariés travaillant dans les entreprises de moins 11 salariés, celles que l'on appelle les TPE (Très Petites Entre-

prises), ont eu la possibilité d'élire leurs représentants régionaux dans les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI).



LE SYNDICAT DES
TPE
TRÈS PETITES ENTREPRISES

Ces commissions paritaires, composées de 10 représentants des organisations syndicales et de 10 représentants des organisations patronales, permettront d'aborder des questions spécifiques posées aux très petites entreprises et à leurs salariés. Ces questions peuvent notamment concerner l'emploi, la formation, la santé au travail, les conditions de travail l'égalité professionnelle ou encore la résolution des conflits, individuels ou collectifs, survenus et n'ayant donné lieu à aucune saisine de juridiction.

Aussi, faites le choix d'un syndicalisme qui vous ressemble! La CFDT revendiquait ce droit et l'a obtenu. Des salariés de TPE y siégeront dès juillet 2017 et vous apporteront des conseils et des informations sur vos conditions de travail.

Salarié.e.s des TPE, ne restez pas seul.e.s Adhézé à la CFDT. Plus la CFDT recueille d'adhésions, plus elle obtient des résultats!

Contactez la CFDT:
tél.: +33(0)1 56 41 54 00
email: f3c@f3c.cfdt.fr



F3C-CFDT.FR



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

BON À SAVOIR

LE BORE-OUT AUSSI DÉVASTATEUR QUE LE BURN-OUT

À l'inverse du burn-out provoqué par une surcharge de travail, le bore-out est généré par un manque de travail. Ce « syndrome du placard » provoque a minima une absence de satisfaction professionnelle, au pire une dépression. Décryptage.

La technique managériale est éprouvée... Lorsque qu'un patron veut se débarrasser d'un salarié, il commence par le surcharger de travail. Quand ce dernier ne parvient plus à le faire, on lui dit qu'il est mal organisé, inefficace, voire incompetent et on lui enlève tous ses dossiers du jour au lendemain. Se retrouvant sans travail, le salarié risque le bore-out, pouvant conduire à la dépression, parfois au suicide.



En France, 30 % des salariés seraient touchés par ce fléau ! Le syndrome du bore-out affecte en majorité les personnes travaillant dans le tertiaire. Et la Pub n'y échappe pas, tellement les motifs de récrimination à l'égard d'un créatif ou d'un commercial peuvent être subjectifs.

Si vous ressentez **une mise à l'écart de votre hiérarchie, une insatisfaction permanente au travail, un sentiment de déclassement professionnel...** N'attendez pas de faire un bore-out ! Allez vite en parler au médecin du travail et à votre délégué syndical.

CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION (CIF) : AUGMENTEZ VOS CHANCES !

Vous avez un projet professionnel en tête ? Le CIF est là pour exaucer votre reconversion... Mais comment l'obtenir ? Une astuce : mobilisez votre Compte personnel de formation (CPF).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, nous sommes acteurs de notre formation avec le CPF (Compte Personnel de Formation)... Bref rappel pour ceux qui ne l'auraient pas encore ouvert. Pour commencer, allons sur le site www.moncompteformation.gouv.fr et cliquons sur l'espace « mon compte formation », puis sur « je m'inscris » !

Étape 1 : valider les CGU, à savoir des informations classiques : numéro de sécurité sociale, de téléphone et enfin recopier les caractères aléatoires affichés sur l'écran.

Étape 2 : vous continuez à répondre aux informations demandées et si vous avez des doutes, une vidéo de démonstration de l'inscription est visible sur le site.

Étape 3 : saisir son mot de passe.

Étape 4 : cliquez sur « Finaliser mon inscription » ... C'est fait, vous êtes inscrit ! Vous recevrez une attestation par mail de votre inscription, mais ce n'est pas fini... Il faut maintenant inscrire les heures acquises de DIF et/ou de CIF. Sur la page d'accueil, cliquez par exemple sur Mes heures DIF : indiquez le nombre d'heures... **Cette information vous est fournie tous les ans avec votre bulletin de salaire de décembre.** En fait c'est simple, il suffit d'oser !

VERBATIM

YA BASTA LA PUB, JE ME SYNDIQUE...

Les jeunes sont surchargés de travail car « ils sont digital native », tandis que les seniors sont mis à l'écart, car « ils ne sont plus dans le coup ». Pour les uns comme pour les autres, ce n'est pas la joie dans ce métier qui se paupérise. Faites comme Pierre, concepteur rédacteur, qui s'est syndiqué à la CFDT. Il a retrouvé de nouveaux centres d'intérêt dans son quotidien professionnel.

« Autour de mes 40 ans, j'ai vite compris que dans la pub, si tu n'es pas un patron, le temps allait vite jouer contre toi. Cela s'est vérifié : priorité aux jeunes, qui ont des salaires moins élevés et qui sont corvéables à merci. J'ai donc décidé de faire du syndicalisme dans mon entreprise, c'est-à-dire négocier des accords sur le temps de travail, sur les salaires, m'intéresser aux conditions de travail... Depuis, c'est une autre relation avec ma direction qui me traite d'égal à égal.

C'est aussi une ouverture sur l'extérieur : je rencontre des syndiqués d'autres agences de pub, d'autres secteurs professionnels. Grâce à la CFDT, je suis aussi devenu Conseiller du Salarié*, un mandat donné par l'Inspection du travail pour assister les salariés lors de leur entretien préalable de licenciement. Bref, j'ai retrouvé goût au monde du travail et surtout je me sens beaucoup plus utile depuis mon engagement dans le syndicalisme.

*https://petitesentreprises.cfdt.fr/portail/le-services/les-experts-a-votre-service/conseiller-du-salarie-une-fonction-utile-mais-a-completer-srv1_262095



BULLETIN D'ADHÉSION

VOS DROITS EN TANT D'ADHÉRENT(E)

- › Une défense personnalisée
- › Un crédit d'impôts
- › Une caisse de solidarité
- › Un droit d'expression
- › Une formation syndicale
- › Une information régulière
- › Une question, un problème ?

Appelez votre syndicat.

BULLETIN À RENVoyer :

CFDT - Fédération Communication Conseil Culture
47-49 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS Cedex 19
tél. : +33(0)1 56 41 54 00 - email : f3c@f3c.cfdt.fr

COORDONNÉES DU FUTUR ADHÉRENT(E)

☐ Madame ☐ Monsieur
Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse personnelle :
Code postal : Ville :
Téléphone (personnel) :
Portable :
Email (personnel) :

17TCP09

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Établissement :
Nom de l'entreprise :
Lieu de travail :
Code APE/NAF :
Activité ou convention collective :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone (professionnel) :
Email (professionnel) :

Métier / Fonction :

- ☐ Employé
- ☐ Technicien / Agent de maîtrise
- ☐ Cadre